

ACCORD « PASSERELLE » plongée

SECURITE CIVILE / FSGT

Entre

Le Centre National de Plongée de l'Ecole d'Application de Sécurité Civile de VALABRE
Représentée par Jean-Jacques GRENAUD, Chef du Centre National de Plongée de
l'Ecole d'Application de Sécurité Civile de VALABRE



Et

La FSGT (Commission Fédérale Plongée)
14 – 16 rue Scandicci 93508 PANTIN cdx
Représentée par Stéphane VINCENT, responsable de la
commission formation



Il est convenu que les agents actifs de la Sécurité Civile dans le domaine du « Secours Plongée » qui sont licenciés dans un club FSGT, pourront demander la délivrance de qualifications ou de brevets FSGT comme suit :

Diplôme du demandeur exigé	Certification FSGT pouvant être demandée	Conditions de délivrance
Préformation plongée	Plongeur Encadré 12m	Equivalence directe
Scaphandrier Autonome Léger (SAL)	Plongeur Autonome 40m (PA40)	Equivalence directe
	Plongeur Niveau 3 (P3)	Equivalence directe si SAL 50m ou si SAL 30m et niveau d'expérience requis (4 plongées à + 30m en autonomie)
Formation nitrox	Nitrox Confirmé	Equivalence directe
Chef d'Unité	Monitorat Fédéral 1 ^{er} degré (MF1)	Dispenses partielles de certification en fonction de l'avis de la commission d'équivalence FSGT
Formation Trimix	Trimix élémentaire	Equivalence directe
Conseiller Technique	Monitorat Fédéral 2 ^{ème} degré (MF2)	Dispenses partielles de certification en fonction de l'avis de la commission d'équivalence FSGT
Formation Trimix	Trimix élémentaire	Equivalence directe

EQUIVALENCE SAL :

Chaque demandeur, titulaire de la qualification **Scaphandrier Autonome Léger**, peut prétendre à une équivalence à condition qu'il réponde aux exigences suivantes :

- avoir un statut actif au sein des services de secours « plongée » et par conséquent être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle de l'année en cours,
- être titulaire d'une licence FSGT en cours de validité.

PASSERELLE CU - MF1 :

Chaque demandeur, titulaire de la qualification **Chef d'Unité**, peut prétendre à des dispenses d'épreuves à condition qu'il réponde aux exigences suivantes :

- avoir participé à, au moins un stage en tant que formateur SAL durant les 2 dernières années dans le Cadre de l'Ecole d'application de Valabre
- avoir un statut actif au sein des services de secours « plongée » et par conséquent être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle de l'année en cours,
- être titulaire du brevet Guide de palanquée conformément au Code du sport ou du diplôme de SAL 50m-Guide de palanquée obtenu après juillet 2014 conformément au Référentiel Emplois, Activités et Compétences (ministère de l'Intérieur et ministère du Travail).
- justifier d'une implication associative au sein d'un club FSGT et être titulaire d'une licence en cours de validité.

Après acceptation de son dossier, le candidat devra s'inscrire sur un stage fédéral pour valider les épreuves suivantes du cursus MF1 FSGT :

- Epreuve 3 : Développer une séance de pédagogie de la pratique,
- Epreuve 5 : Conduire un baptême
- Epreuve 8 : Organiser et diriger une plongée comprenant plusieurs palanquées en enseignement,
- Epreuve 13 : Entretien de culture générale et de réglementation,
- Epreuve 14 : Entretien destiné à évaluer les connaissances du candidat sur le milieu associatif et son implication dans une structure FSGT.

PASSERELLE CT- MF2 :

Chaque demandeur, titulaire de la qualification **Conseiller Technique**, peut prétendre à des dispenses d'épreuves à condition qu'il réponde aux exigences suivantes :

- avoir participé à, au moins un stage de formation de chef d'Unité en tant que jury durant les 2 dernières années dans le Cadre de l'Ecole d'application de Valabre.
- avoir un statut actif au sein des services de secours « plongée » et par conséquent être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle de l'année en cours,
- être titulaire du brevet Guide de palanquée conformément au Code du sport ou du diplôme de SAL 50m-Guide de palanquée obtenu après juillet 2014 conformément au Référentiel Emplois, Activités et Compétences (ministère de l'Intérieur et ministère du Travail).
- justifier d'une implication associative au sein d'un club FSGT et être titulaire d'une licence en cours de validité.

Après acceptation de son dossier, le candidat devra s'inscrire sur un stage fédéral pour valider les épreuves suivantes du cursus MF2 FSGT :

- Epreuve 6 : Organiser et conduire une palanquée à 50m dans le cadre d'un club FSGT,
- Epreuve 8 : Concevoir le planning du déroulement du stage fédéral,
- Epreuve 12 : Former à la pédagogie de la pratique dans un cadre associatif loisir : Montrer ses capacités à expliquer à des élèves enseignant la meilleure façon de réaliser un enseignement pratique,
- Epreuve 16 : Démontrer, lors d'un entretien avec le jury, sa maîtrise des connaissances d'appui nécessaires au moniteur fédéral 2ème degré. Les thèmes de cet entretien seront :
 - ✓ l'expérience associative du candidat
 - ✓ la connaissance de la FSGT et des institutions de la plongée
 - ✓ les fondements théoriques des activités subaquatiques
 - ✓ les notions élémentaires de préparation physique.

PROCEDURE

Chaque demandeur doit formuler sa demande à la commission d'équivalence en utilisant l'annexe ad hoc ci-dessous.

Le formulaire de demande dûment renseigné et les pièces complémentaires doivent être envoyées à :

FSGT plongée 10 rue Girardin 13007 Marseille

A la réception de chaque demande, la FSGT accuse réception par courriel et consulte l'équipe pédagogique plongée de l'Ecole d'application de Valabre pour avis.

L'acceptation ou le refus des équivalences ou des dispenses d'épreuve est rendu par courriel au demandeur et au Président de son club FSGT.

Il appartient alors au candidat de s'inscrire sur un des stages fédéraux du calendrier national consultable sur : www.plongee.fsgt.org

Les demandes de carte brevet seront demandées par le jury du stage et les cartes seront directement envoyées au demandeur.

DUREE DE L'ACCORD

Le présent accord est valable et effectif pour une période d'un an à partir de la signature et est tacitement reconductible.

Pour faire et valoir ce que de droit,
Marseille, le 6 juillet 2015.

Capitaine Jean-Jacques GRENAUD
Chef du Centre National de Plongée
Réfèrent National plongée de la Sécurité Civile

Christian GUIBERT
Membre de la Direction National Collégiale FSGT

Stéphane VINCENT
CTN FSGT Plongée
Po/ la commission fédérale plongée

ACCORD PASSERELLE SECURITE CIVILE / FSGT – Annexe 1

Demande SAL

En référence et en conformité avec l'accord Passerelle Sécurité Civile/ FSGT, je soussigné

Nom : Prénom :

☎ : 💻 :

Adhérent du club : 💻 du Président :

Titulaire de la qualification « SAL » depuis le, demande à la Commission Equivalence de la FSGT plongée la délivrance de :

- Plongeur Autonome 40m ou

- Plongeur niveau 3

Dans ce cas, je m'engage à fournir, conjointement à cette demande, les justificatifs de 4 plongées en autonomie au-delà de la zone de 30m.

- Plongeur nitrox confirmé

Dans ce cas, je m'engage à fournir, conjointement à cette demande la liste de mes plongées nitrox.

Date :

Signature du demandeur

Signature du Président du club

AVIS DE LA COMMISSION D'EQUIVALENCE

Avis favorable : PA40 ou P3 nitrox confirmé

Avis défavorable : PA40 ou P3 nitrox confirmé

Observations ou Réserves :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date :

Noms et signatures :

Demande Chef d'Unité

En référence et en conformité avec l'accord Passerelle Sécurité Civile/ FSGT, je soussigné

Nom : Prénom :

☎ : 💻 :

Adhérent du club : 💻 du Président :

Titulaire de la qualification « Chef d'Unité » depuis le, demande à la Commission Equivalence de la FSGT plongée la :

- dispense d'épreuve du MF1

Dans ce cas, je m'engage à fournir, conjointement à cette demande :

- attestation de participation à un stage national « Sécurité Civile » dans les 2 dernières années,
- justificatif de mon statut actif,
- la copie de mon diplôme de Guide de palanquée.

Titulaire d'une qualification « trimix » depuis le, demande à la Commission Equivalence de la FSGT plongée la délivrance de :

- Plongeur trimix élémentaire

Dans ce cas, je m'engage à fournir, conjointement à cette demande la copie de mon diplôme et la liste de mes plongées trimix.

Date :

Signature du demandeur

Signature du Président du club

AVIS DE LA COMMISSION D'EQUIVALENCE

Equivalence Plongeur trimix élémentaire : Avis favorable Avis défavorable

.....
.....
.....

Dispense d'épreuve MF1 : Avis favorable Avis défavorable

.....
.....
.....
.....

Date :

Noms et signatures :

Demande Conseiller Technique

En référence et en conformité avec l'accord Passerelle Sécurité Civile/ FSGT, je soussigné

Nom : Prénom :

☎ : 💻 :

Adhérent du club : 💻 du Président :

Titulaire de la qualification « Conseiller Technique » depuis le, demande à la Commission Equivalence de la FSGT plongée la :

- dispense d'épreuve du MF2

Dans ce cas, je m'engage à fournir, conjointement à cette demande :

- attestation de participation à un stage national « Sécurité Civile » dans les 2 dernières années,
- justificatif de mon statut actif,
- la copie de mon diplôme de Guide de palanquée.

Titulaire d'une qualification « Trimix » depuis le, demande à la Commission Equivalence de la FSGT plongée la délivrance de :

- Plongeur trimix élémentaire

Dans ce cas, je m'engage à fournir, conjointement à cette demande la copie de mon diplôme Trimix et la liste de mes plongées trimix.

Date :

Signature du demandeur

Signature du Président du club

AVIS DE LA COMMISSION D'EQUIVALENCE

Equivalence Plongeur trimix élémentaire : Avis favorable Avis défavorable

.....
.....
.....

Dispense d'épreuve MF2 : Avis favorable Avis défavorable

.....
.....
.....

Date :

Noms et signatures :